

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
COMMUNE DE SAALES

**Nombre de membres  
en exercice:** 15

**PROCES-VERBAL  
Séance du 31 mai 2018**

**Présents :** 8

L'an deux mille dix-huit et le trente-et-un mai l'assemblée convoquée le 25 mai 2018, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean VOGEL (Maire) en séance ordinaire

**Votants:** 12

**Sont présents:** Claude BRIGNON, Jean-Pol HUMBERT, Brigitte HUNG, Pierre-Marc HUNG, Dominique LIEBMANN, Jean-Claude PHILIPPE, Jean-Luc VIGNERON, Jean VOGEL

**Représentés:** Katia BIACCHI par Claude BRIGNON, Vincent FROELICHER par Dominique LIEBMANN, Colette GLEITZ par Jean-Luc VIGNERON, Romain MANGENET par Pierre-Marc HUNG

**Excusé(s):** Sandra FORNACIARI

**Absent(s):** Marc MAIRE, Dalila TRUTTMANN

**Secrétaire de séance:** Brigitte HUNG

Le Maire propose une modification à l'ordre du jour:

Ajout à cette séance

- Eoliennes: Montant de l'apport à la SAEML Energie de Belfays

Le Conseil à l'unanimité accepte cette modification

***2018 - 029 Tracto pelle FERMEC: Vente***

Suite à l'achat d'un nouveau tracto pelle JCB,

le Maire fait part au Conseil de la proposition d'achat concernant le tracto pelle FERMEC faite par l'exploitation forestière HOLVECK Patrick de Wisches pour un montant de 10 500 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ◆ **DECIDE** de répondre favorablement à cette offre.

***2018 - 030 Tracto pelle FERMEC: Inventaire***

Le Maire fait part au Conseil que suite à la vente du tracto pelle FERMEC à l'exploitation forestière HOLVECK Patrick de Wisches pour un montant de 10 500 € TTC, il convient de le sortir de l'inventaire communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ◆ **ACCEPTE** de sortir ce véhicule enregistré sous le n°2182002 de l'inventaire communal.

***2018 - 031 : Eoliennes: Montant de l'apport à la SAEML Energie de Belfays***

Le Maire rappelle au Conseil que la délibération n°2017-073 portant sur la création de la SEM indiquait une participation de la commune d'un montant de 300 000.00€.  
les règles comptables n'ayant pas permis le versement de cette somme, la participation de la commune a été ramenée à 299 500.00€ avec une augmentation de capital à faire ultérieurement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention:

**AUTORISE** l'augmentation du montant de participation d'un montant de 500.00€.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents permettant la mise en oeuvre de cette opération.

Après ce dernier point, le Maire lève la séance à 18h20